

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S**

**CCAS DE CONTAMINE SUR ARVE  
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023**



**Date de la convocation : le 1<sup>er</sup> septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le lundi onze septembre à dix-neuf heures trente précises, le conseil d'administration du C.C.A.S dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la Présidence d'Aline WATT-CHEVALLIER.

**Nombre de membres en exercice : 15**      Présents : 12   Absents : 3    Votants : 15  
                                                                 Pour :    15    Contre : 0      Abstention : 0

**Présents** : : M<sup>me</sup> Aline WATT-CHEVALLIER (Présidente), M<sup>me</sup> Aurélie ANCRENAZ, M<sup>me</sup> Joëlle BIMBERT, M<sup>me</sup> Annie REVERTEGAT, M<sup>me</sup> Virginie SIROT, M. Dominique ROY, M<sup>me</sup> Elodie DEFASY, M<sup>me</sup> Fabienne JOLIVET- BÂLON, M<sup>me</sup> Mireille MORAN, M<sup>me</sup> Nicole SAVOINI, M. Denis POTARD, M. Jean-Luc TROGER.

**Pouvoirs** : de M<sup>me</sup> Delphine SCARAMOZZINO à M<sup>me</sup> Joëlle BIMBERT, de Thierry CHARRETOUR à Denis POTARD, de Alexandre BUSATO à Aurélie ANCRENAZ

**Secrétaire de séance** : Madame Fabienne JOLIVET-BÂLON

**Délibération n°01.09.23**

**Objet** : reconduction de la convention avec la Commune de Contamine-sur-Arve pour la mise à disposition d'un logement d'urgence.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil d'Administration n°01.02.19 en date du 28 mars 2019 approuvant la convention de mise à disposition d'un logement de la commune au C.C.A.S ;

**Considérant** le besoin pour la Commune de se doter d'un appartement pour les situations d'urgence ;

**Considérant** que le Centre Communal d'action social a pour mission de « définir les aides temporaires aux personnes de la Commune en difficulté » ;

**Considérant** que la Commune est propriétaire d'un appartement de type T3 ;

**Considérant** que cet appartement est mis à disposition du C.C.A.S depuis 2019 en tant que logement d'urgence ;

**Considérant** que la convention de mise à disposition de 2019 est arrivée à échéance ;

**Considérant** la nouvelle convention définissant les termes et conditions de la mise à disposition de l'appartement ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration du C.C.A.S, à l'unanimité :**

**Accepte** d'assumer la gestion de l'appartement à Contamine-sur-Arve selon les termes de la convention en annexe de la présente délibération ;

**Précise** que cet appartement aura vocation à loger les personnes en situation d'urgence ;

**Précise** que la Présidente aura à charge de désigner les occupants du logement ;

**Autorise** Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

La secrétaire de séance,

Madame Fabienne Jolivet-Bâlon



La Présidente,

Madame Aline WATT CHEVALLIER

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa réception en sous-Préfecture le : 4/10/23
- sa publication le : 13/10/2023
- La Présidente, Aline WATT CHEVALLIER

